

Sainte-Thérèse, le 16 décembre 2015

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au
16, 52^e Avenue Est à Blainville
V/Réf. : 25097

Madame,

Nous donnons suite à votre demande du 7 décembre dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Ce
sont :

1. Rapport d'inspection du 1^{er} mars 1997, 1 page
2. Rapport d'inspection du 4 juin 2001, 2 pages
3. Avis d'infraction du 4 juin 2001, 2 pages
4. Certificat d'autorisation du 6 avril 2005, 3 pages
5. Rapport d'inspection du 2 juin 2005, 1 page
6. Rapport d'inspection du 7 septembre 2005, 1 page

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été
masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur la protection des
renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous
pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission
d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note
explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des
articles précités de la Loi.

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : elena.ciocoiu@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (13 pages)

RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 97/3/7 N/RÉFÉRENCE : 760-1501-0097403
A M J

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAUBIN

LIEU INSPECTÉ ADRESSE POSTALE (si différente)

SIMON LUSSIER Ltée
16 boul. de la SEIGNEURIE
Blainville, QC

J7C 3V5

PRESIDENT D.C. = M. ANDRÉ JAGHERS
435-6591

P.D.C. = M. André Jaghers 435-6591

PERSONNES NOM/FONCTION 53-54 TÉLÉPHONE

RENCONTRÉES : CONTREMAÎTRE

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

La cie existe de 1938 à cet endroit, il ya 30 employés. Ils reçoivent le bois pour séchage dans séchoirs et rente; à l'occasion sur demande, ils font du rabotage de bois. Le bois séché est le bois franc et le pin. Un de fournisseur âgé de 2 ans d'après M. 53-54 représente pas de poussières importantes autour de celui-ci.

3. CONCLUSION

4. RECOMMANDATIONS

Ne nécessite pas de certificat d'autorisation d'après mes observations

5. VÉRIFICATION

RÉDIFÉ PAR : JEAN-GUY GAUBIN (nom) JEAN-GUY GAUBIN (signature) 97/3/11 A M J

VÉRIFIÉ PAR : R. JAGHETS (nom) (signature) 27/03/13 A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



RAPPORT D'INSPECTION ABRÉGÉ

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-01940-03

DATE DE RÉDACTION : 4 juin 2001

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 28 mai 2001

HEURES : - ARRIVÉE : H00

- DÉPART : H00

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : Jacques Hallé

. LIEU INSPECTÉ
Simon Lussier Ltée
52^e Avenue
Blainville

. ADRESSE POSTALE (si différente)
Simon Lussier Ltée
16, boul. de la Seigneurie
Blainville, Québec
J7C 3V5

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) 53-54	responsable de la production 435-6591

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)
[X] [] [] []
Nombre:

- BUTS : Inspection de conformité à la Loi sur la Qualité de l'environnement

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

La cours à bois se situe derrière le bâtiment administratif mais n'a pas de lien direct. L'entreprise reçoit des planches de bois en fait le séchage et un peu de planage. Aucune émission n'est visible lors de mon inspection qui a lieu par temps pluvieux. Un enduit à base de cire est appliqué dans la cours à l'aide d'un fusil à peinture. Le produit utilisé s'appelle ANCHORSEAL et ils en utilisent environ 12 barils de 205 litres par année. Le planeur est relié avec un dépoussiéreur à cyclone. On remarque que sous le cyclone une grande quantité de brin de scie au sol. Le brin de scie est directement sur la terre. Le séchoir fonctionne au gaz naturel et chauffe jusqu'à 160°F. Ils font l'entretien de leurs équipements motorisés sur place. Un réservoir amovible est prévu pour entreposer les huiles usées. Ce contenant n'est pas identifié. Les batteries usées sont entreposées à l'intérieur dans la même pièce, mais présentement il n'y a aucune batterie.

3. CONCLUSION

- Émission de brin de scie sur le sol.
- Utilisation d'enduit pour la préservation des bout de planche à l'extérieur dans la cours.
- Entreposage d'huiles usées dans un contenant non identifié.
- Entreprise susceptible d'émettre à l'environnement des contaminants sans avoir au préalable obtenu de certificat d'autorisation.

4. RECOMMANDATION

- Demandé la fiche signalétique du produit nommé « ANCHORSEAL ».
- Avis d'infraction.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jacques Hallé, insp.
- no d'intervention : 150005891

4 juin 2001

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.P.

4 juin 2001

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

ec

RAPPORT D'INSPECTION

PHOTOGRAPHIE

N/RÉFÉRENCE : 74 -15-01-00 -00
Municipalité :

DATE DE RÉDACTION : 199 - -
DATE D'INSPECTION : 199 - -

Photo #: _____
Date: _____
Ident: _____

Note: _____



Photo #: _____
Date: _____
Ident: _____

Note: _____

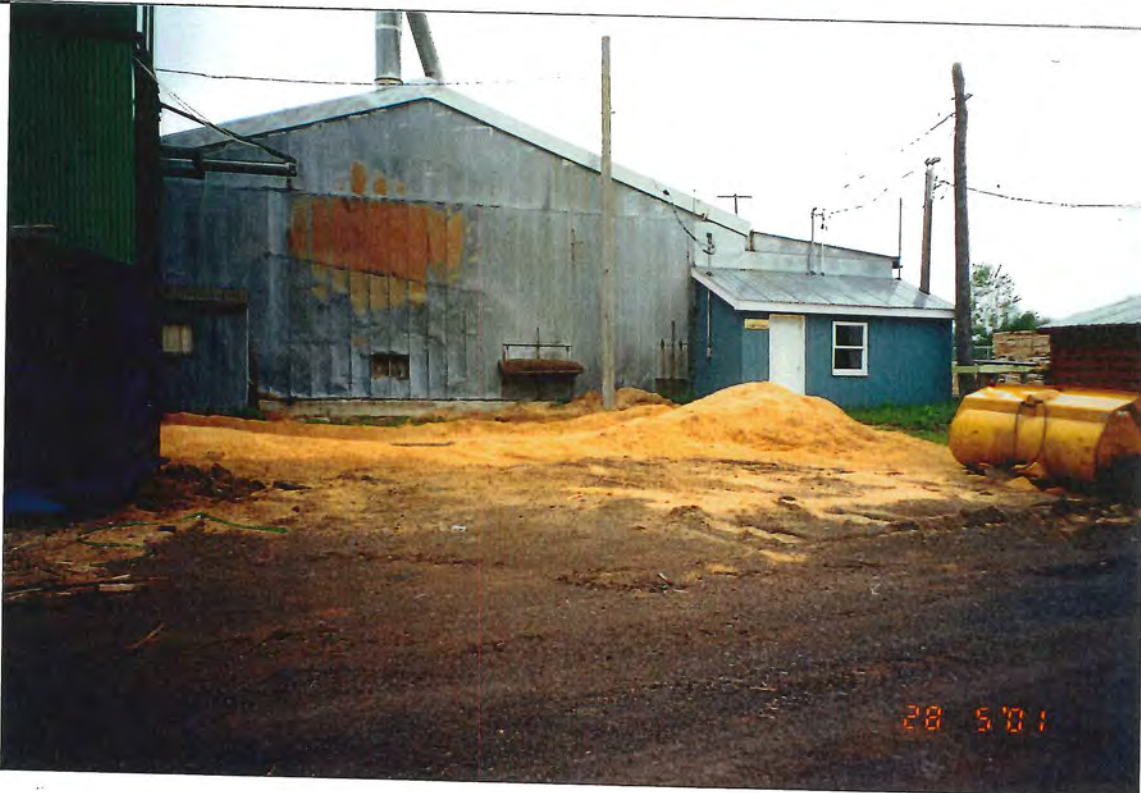


Photo #: _____
Date: _____
Ident: _____

Note: _____





CERTIFIÉ

LC 034 742 308
(2001/06/04)

Saint-Eustache, le 4 juin 2001

AVIS D'INFRACTION

Simon Lussier ltée
16, boul. de la Seigneurie
Blainville, Québec
J7C 3V5

N/Réf. : P 7610-15-01-01940-03

Objet : Activités industrielles et entreposage de matières dangereuses résiduelles

Madame,
Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 28 mai 2001 par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale des Laurentides, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation à la Loi et au règlement :

- Exercice d'activités industrielles susceptibles de générer des contaminants dans l'environnement sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation prévu à cette fin ;
 - ◆ Loi sur la qualité de l'environnement, article 22
- Entreposage de matières dangereuses résiduelles (huiles usées) à l'intérieur sans identification ;
 - ◆ Règlement sur les matières dangereuses, article 46
- Dépôts de bran de scies directement sur le sol ;
 - ◆ Loi sur la Qualité de l'Environnement, article 66
 - ◆ Règlement sur les déchets solides, article 134



Avis d'infraction

-2-

N/Réf. : P 7610-15-01-001940-03

Le 4 juin 2001

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent et de nous soumettre d'ici le 22 juin 2001 une description des moyens mis en place pour corriger les infractions décrites précédemment.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Jacques Hallé au (450) 623-7811, poste 245.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

RP/jh

Richard Paquet
Chef de la division contrôle
Secteurs industriel et agricole

Saint-Jérôme, le 6 avril 2005

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(Article 22)

Simon Lussier Ltée
16, boul. de la Seigneurie
Blainville (Québec) J7C 3V5

N/Réf. : 7610-15-01-01940 10
200048731

Objet : Exploitation d'une usine de transformation de bois franc

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 28 janvier 2003, reçue le 29 janvier 2003 et complétée le 5 avril 2005, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine de transformation de bois franc d'une capacité de 1 775 mètres cubes par année de bois semi-sec, 6 725 mètres cubes par année de bois sec et 17 000 mètres cubes par année de bois sec et raboté, pour une capacité totale de 25 500 mètres cubes par année.

L'exploitation comprend l'utilisation de 9 séchoirs de marque 23-24 d'une capacité de 59 mètres cubes, 2 séchoirs de marque Atlantique d'une capacité de 47 mètres cubes et d'un séchoir de marque 23-24 l'une capacité de 118 mètres cubes.

L'usine comprend 1 dépoussiéreur de marque modèle 23-24 comprenant 64 sacs filtrants de polyester, rattaché au planeur ainsi qu'un dépoussiéreur de marque C

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf.: P 7610-15-01-01940 10
200048731

Le 6 avril 2005

comprenant : sacs filtrants de polyester, rattaché à l'éboueur multi-scies.

Les travaux auront lieu sur le lot 2 272 781, du cadastre du Québec, dans la municipalité de Blainville.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document : Formulaire intitulé « *Projet industriel, demande de certificat d'autorisation* », daté du 28 janvier 2003, signé par Gilles Brown, directeur général, 14 pages et 18 annexes ;
- Lettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 20 février 2003, signée par Gilles Brown, directeur général, 2 pages et 4 annexes ;
- Lettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 14 mai 2003, signée par Gilles Brown, directeur général, 4 pages et 15 annexes ;
- Lettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 16 avril 2004, signée par Gilles Brown, directeur général, 3 pages et 6 annexes ;
- Lettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 27 mai 2004, signée par Gilles Brown, directeur général, 3 pages et 2 annexes dont une étude produite par **23-24** datée d'avril 2004;
- Lettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 11 juin 2004, signée par Gilles Brown, directeur général, 1 page et 2 annexes ;
- Lettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 1^{er} mars 2005, signée par Gilles Brown, directeur général, 2 pages et 2 annexes ;
- Lettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 1^{er} mars 2005, signée par Gilles Brown, directeur général, 1 page, concernant un engagement à réaliser les correctifs relatifs à la réduction du bruit;
- Étude de bruit, rapport final du projet PB-2004-0580 produit par **23-24**, pour Simon Lussier Ltée, datée de février 2005, signée par

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-3-

N/Réf.: P 7610-15-01-01940 10
200048731

Le 6 avril 2005

- Lettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 25 mars 2005, signée par Gilles Brown, directeur général, 1 page et 2 annexes ;
- Télécopie au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 5 avril 2005, signée par Gilles Brown, directeur général, 2 pages dont 1 feuillet de transmission.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre.

JR/ST

Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0194003

DATE DE RÉDACTION : 2005/06/07

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 2005/06/02

INSPECTEUR : Jean-Guy Gaulin

. LIEU INSPECTÉ : **Simon Lussier Ltée**
16, 52ième Ave,
Blainville, Qc

ADRESSE POSTALE (si différente) :
16, boul de La Seigneurie
Blainville Qc J7C 3V5
TÉLÉPHONE : 450-435-6591

. NOM/FONCTION :

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : M. **53-54** contremaître général

. PLAIGNANT(E)S :

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S) RAPPORT(S)
Nombre: () () () () ()

. BUTS : Faire le suivi du certificat du 6 avril 2005 pour usine de transformation de bois.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me rends à la cie ci-haut mentionnée et je rencontre M. **53-54** de la cie; en sa présence, j'inspecte les lieux.

Je vérifie la bande riveraine du ruisseau Lockheed et le 10 mètres est respecté. Les moyens de mitigation contre le bruit ont été réalisés c'est-à-dire qu'un écran acoustique près du dépoussiéreur du planeur est installé, qu'une enceinte est construite formant une boîte acoustique sur le moteur/ventilateur du dépoussiéreur, qu'une isolation des conduits flexibles du chargement pneumatique est installé pour un conduit et l'autre sera fait bientôt car ils ont le matériel nécessaire, qu'un écran acoustique est partiellement réalisé sur la ligne de propriété longeant le bâtiment du planeur et que d'ici septembre 2005, celui-ci sera complété et finalement le planeur est enfermé dans une chambre isolée. Le terrain de la propriété est propre. Un abat poussières, le chlorure de calcium est utilisé et j'avise M. **53-54** que celui-ci doit être certifié par BNQ. La gestion des sous-produits (sciures, planures) est adéquate.

Les dépoussiéreurs sont conformes et étanches. Les équipements utilisés, rabotage, séchage et ligne d'empilage correspondent au certificat. Le réservoir hors terre de 1000 litres pour l'entreposage des huiles usées résiduelles situé dans le garage est conforme; une facture d'élimination m'a été remise.

3. CONCLUSION

Selon mes constatations, il y a conformité au certificat mais il reste un conduit flexible du chargement pneumatique à isoler et de terminer le mur acoustique longeant la ligne de propriété près du bâtiment du planeur.

4. RECOMMANDATION

Prévoir inspection en septembre 2005.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jean-Guy Gaulin, insp. _____

_____ 2005/06/07

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.D. / _____

_____ 2005/06/08

-COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Centre de contrôle environnemental du Québec
Bureau des Laurentides

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0194003

DATE DE RÉDACTION : 2005/09/13

1. IDENTIFICATION

1 ai rp 1

. DATE D'INSPECTION : 2005/09/07

INSPECTEUR : Jean-Guy Gaulin

. LIEU INSPECTÉ : **Simon Lussier ltée**
16, 52^{ième} ave
Blainville, Qc

ADRESSE POSTALE (si différente) :

TÉLÉPHONE : 450-435-6591

. NOM/FONCTION :

. PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : M. **53-54** superviseur

. PLAIGNANT(E) :

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S) RAPPORT(S)
Nombre: () () () () ()

. BUTS : Vérifier si les améliorations ont été complétées en conformité avec le certificat d'autorisation.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me rends à l'adresse ci-haut mentionnée et je rencontre M. **53-54** superviseur à la cie; en sa présence, j'inspecte les lieux.

Le mur anti bruit d'une hauteur de 4 mètres est complété avec la superposition de madriers de bois; ce mur près de la clôture existante longe complètement la bâtisse de la planeuse. M. **53-54** m'avise qu'il pourrait utiliser ce bois et songerait à installer en remplacement, des lattes entrelacées de plastique et/ou de métal. Si ce changement survient, il en avisera le ministère.

Les conduits flexibles de chargement pneumatique du bran de scie dans les boîtes de vanne sont installés, isolés et fonctionnels. Le dépoussiéreur est étanche.

3. CONCLUSION

L'installation du mur anti bruit est complétée et les conduits de chargement pneumatique du bran de scie sont installés isolés et fonctionnels.

4. RECOMMANDATION

La conformité au certificat est complétée. Prévoir inspection au besoin.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jean-Guy Gaulin, insp.

2005/09/13

- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet, T.D.

2005/09/14

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :